

Naissance imminente à Fribourg d'un Mouvement de la condition paternelle

Les papas veulent l'égalité

Papa et maman à égalité? Les papas divorcés veulent avoir plus souvent leurs enfants, et réclament la garde alternée. Constitution, le 9 décembre 2004, d'un MCPF, Mouvement pour la condition paternelle.

Jean-Marc Angéloz

Jeudi 9 décembre 2004 à 20 heures au Café du Jura à Fribourg aura lieu la création du « MCPF », Mouvement de la Condition paternelle Fribourg pour une équivalence parentale. Un comité provisoire de cinq personnes – quatre hommes et... une femme – est à l'œuvre depuis deux mois. Il a élaboré toute une série de projets, dont les « Papas-

cate à Fribourg, sur le thème de la législation actuelle du divorce. Outre l'adoption des statuts – qui prévoient entre autres l'apport financier de membres sympathisants – l'assemblée sera notamment invitée à élire un comité qui se constituera ensuite lui-même en désignant son président, secrétaire, etc. et en se répartissant les charges en divers « dicastères » sur le modèle des exécutifs communaux. Le comité provisoire est formé d'Alain Nicolet, Esmont (candi-

Un cri du cœur

Tout est parti il y a deux mois d'un cri du cœur d'un papa qui, s'estimant victime d'une injustice dans un divorce où il réclamait la garde alternée de son fils, a sprayé sur le mur de son jardin qui donne sur un trottoir des propos qui s'en prennent à la justice et à son ex. Cette action a déclenché les réactions d'autres papas qui se sentent eux aussi floués. L'idée de lancer le mouvement s'est très vite concrétisée.

Les papas du MCPF réclament l'équivalence parentale, c'est-à-dire la reconnaissance du fait que les deux parents ont la même importance pour l'enfant, chacun dans sa différence. Ils estiment que les liens entre une mère et son enfant ne sont pas plus privilégiés que les liens entre un père et son enfant. La société, disent-ils, doit adapter sa manière de penser et admettre que, pour l'enfant, père et mère sont équivalents dans leurs différences. Le but premier de l'association, tel qu'il figure dans le projet de statuts, est de « Mettre en valeur l'équivalence parentale en général et la fonction paternelle en particulier, pour un développement harmonieux et un épanouissement favorable et équilibré de l'enfant, en référence à la Convention des Droits de l'Enfant de l'ONU (articles 9 et 18) ».

Une initiative fédérale

Concrètement, le MCPF prépare une initiative populaire pour changer la loi sur le divorce afin d'introduire une égalité dans l'octroi de l'autorité parentale et de l'hébergement (garde alternée). Actuellement, il suffit que l'un des deux parents – en général la mère – dise qu'il ne s'entend pas avec son ex pour que la garde alternée soit refusée et que l'autorité parentale ne soit accordée, neuf fois sur dix, qu'à la mère. Les papas souhaitent inscrire dans la loi ou dans la constitution qu'en cas de divorce, il y a d'office une garde alternée. Quitte à ce que les

ex-époux, encouragés à garder leur rôle de parents et à assumer leur responsabilité parentale, négocient ensuite une autre solution. Le MCPF, en contact avec d'autres mouvements similaires en Suisse, lance d'ores et déjà un appel à toutes associations ou personnes soutenant cette idée et souhaitant participer à un très large comité d'initiative. Le MCPF veut en effet aller plus loin que le postulat non contraignant du conseiller national Reto Wehrli qui propose seulement d'étudier la question.

Médiation familiale

Autre but prévu dans le projet de statuts, la défense du rôle et la fonction de chacun des parents lors de contextes conflictuels ou défavorables à l'enfant, notamment par la médiation familiale. Il s'agit là encore de promouvoir la coresponsabilité parentale des parents séparés dans l'éducation, l'hébergement, les relations personnelles et les charges financières.

Faire évoluer législation et préjugés

Le MCPF veut sensibiliser la magistrature, les institutions sociales, les autorités tutélaires, les milieux politiques ainsi que le public à ces problèmes. Il veut faire évoluer la législation, la jurisprudence ou les préjugés qui restreignent l'égalité parentale. Son rôle est également d'écouter, conseiller et soutenir les membres et les personnes qui le sollicitent, y compris à l'égard des autorités concernées.

Papas-Contacts mensuels

Le 3 janvier 2005 aura lieu le premier « Papas-Contacts », lieu de partage, de parole et d'écoute lors de coups de blues, besoin de parler et de sortir de l'isolement. Ils auront lieu tous les premiers lundis du mois à 20 heures au Café du Jura à Fribourg. « D'autres pères sont là à votre écoute. Exprimer ses problèmes c'est commencer à s'en libérer! » dit le MCPF. « Ces rencontres doivent permettre de s'ouvrir à d'autres qui ont les mêmes problèmes, ce qui permet de relativiser la situation, de prendre du recul et de se distancer des situations de violence », explique Alain Nicolet.

Permanence téléphonique

Parmi les autres actions futures, l'ouverture d'une permanence téléphonique (SOS) pour l'écoute d'urgence, et l'ouverture d'un centre d'accueil pour informer, documenter, conseiller et aiguiller les membres dans les méandres de la séparation (procédure de divorce, droits et obligations, justice, institutions sociales, autorités tutélaires...). Un site internet est déjà actif (www.mcp-fr.ch ou www.sospapa-fr.ch)

Le mouvement part très fort et semble répondre à une forte attente. Avant même toute publicité, trois personnes – dont une maman qui n'est pas membre du comité provisoire – ont déjà demandé et obtenu de l'aide. Et une quinzaine de personnes intéressées à devenir membres ont déjà annoncé leur participation à l'assemblée constitutive du 9 décembre prochain.

Contact et infos : Mario au 078 616 54 55, ou MCPF, case postale 84, 1709 Fribourg, info@mcp-fr.ch.



Le comité provisoire au travail depuis deux mois : Marc-Olivier Peter, Alain Nicolet, Myriam Guerry, Mario Longobardi, Pierre Baechler, réunis dans le camping-car de M. Longobardi.

Contacts » qui auront lieu tous les premiers lundis du mois.

Le 9 décembre, l'assemblée constitutive entendra, en préambule, les interventions de Hans Lehmann, de l'association « Père pour toujours, Genève » sur le thème de l'équivalence parentale, de Guy Zen Ruffinen, médiateur à Fribourg, sur le thème de la médiation familiale dans la séparation et d'Anne Giovanini, avo-

dat à la présidence) de Pierre Baechler, Fribourg, Marc-Olivier Peter, Praz, Myriam Guerry, Posieux et Mario Longobardi qui vit dans un camping-car mais dont les papiers sont déposés dans une commune du Vully. Il peut ainsi, explique-t-il, privilégier le paiement de ses pensions alimentaires et compresser ses charges, étant au chômage depuis une année. D'autres candidatures sont possibles.